

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 15
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 59

VOTES : Contre : 0 Pour : 15
Date de convocation : 3 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 5.2
ORGANISATION DE LA SOLITAIRE DU
FIGARO 2021-2026 – AVENANT N° 1 A
LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE
COMMANDE

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Patrick HUGUET, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, délégués titulaires, Jean-François RICARD délégué suppléant.

ÉTAIENT ABSENTS : Christiane VAN GOETHEM, Didier CADRO, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean CHARRIER pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, suppléé par Jean-François RICARD.

Secrétaire de séance : Sylvie GOSLIN



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et suivants ;

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

La Loire-Atlantique accueille, de 2021 à 2026, La Solitaire du Figaro, évènement nautique de premier plan dans le rang des grandes courses à la voile.

Pour rappel, La Solitaire du Figaro est une course à la voile, monotype, en solitaire et sans assistance, au temps, qui se dispute sur 4 étapes en bordure des côtes, sur un total parcouru de 1500 à 2000 miles.

La prochaine édition se tiendra du 27 août au 17 septembre 2023, avec une arrivée, en forme de Grand final, à Piriac-sur-Mer.

Le partenariat, dont le Département de Loire-Atlantique est l'initiateur, regroupe également la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole, la CARENE, le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire et le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

Les Ports de Loire-Atlantique sont associés à cette démarche en tant que partenaire escales de la course qui impliquait jusqu'à présent une participation annuelle de 102 000 € jusqu'en 2026.

L'achat des prestations de communication de la Solitaire du Figaro sur la période 2023-2026 en Loire-Atlantique se concrétise via un **groupement de commandes** rassemblant les différents partenaires, approuvé par cette assemblée le 16 avril 2021.

Le coordonnateur de ce groupement est le Département de Loire-Atlantique.

À la demande du Département, une renégociation a abouti à une modification des conditions de partenariat. Ainsi, la contribution des Ports de Loire-Atlantique est ramenée à 51 000 € par an jusqu'en 2026, et les contreparties en termes de communication proposées par OC Sports sont revisitées, dans le cadre de l'avenant n° 1 que vous trouverez en annexe.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouvelles conditions d'adhésion du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de communication dans le cadre de de l'accueil de la Solitaire du Figaro jusqu'en 2026 en Loire-Atlantique,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette demande, dont l'avenant n° 1 à la Convention de groupement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 10 mars 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN